CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Février 2018

<u>OBJET</u>: Domaine départemental de Roques-Hautes. Convention de mise à disposition de parcelles pour l'implantation d'un arrêt-bus.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition annexée au rapport ;
- -d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille Provence de parcelles pour l'implantation d'un arrêt-bus, jointe en annexe ainsi que tous les actes et documents afférents.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée